

Multiculturalisme
**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU
RÈGLEMENT—LE MANQUE DE CONVICTION DU
GOUVERNEMENT AU SUJET DU PATRIMOINE
MULTICULTUREL DU CANADA

M. Paul Yewchuk (Athabasca) propose:

Que la Chambre, affirmant à nouveau que des générations de personnes de races diverses et de nombreuses nationalités se sont unies en temps de paix et en temps de guerre pour bâtir un Canada libre et façonner une nationalité canadienne, déplore le manque d'empressement et de conviction avec lequel le gouvernement reconnaît cette réalité.

—Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir utiliser un de nos jours réservés à l'opposition pour étudier la question du multiculturalisme. La diversité des origines, des coutumes, des religions, des langues, de la littérature, de la musique et des arts constitue un atout précieux pour le Canada. Pour maintenir et relever ces éléments de notre société, on devrait leur fournir toute aide raisonnable, et lorsque l'aide comporte des fonds publics, il incombe au gouvernement de s'assurer qu'on n'utilise pas ces fonds pour obtenir des avantages politiques.

Jusqu'ici, les mesures prises pour appliquer une politique multiculturelle au Canada n'ont pas convaincu un grand nombre de Canadiens qu'elles étaient dénuées d'esprit de parti. Le programme jusqu'ici se résume presque exclusivement à quelques subventions pour ceci et pour cela, telle une annonce de quatre pages qui ressemble fortement à de la publicité électorale, et il pourrait facilement éveiller les soupçons. Je ne critique pas l'idée des subventions, mais il est clair que, afin de réaliser les objectifs d'une politique de multiculturalisme, il faut beaucoup plus que quelques aumônes gouvernementales. Il doit y avoir un effort réel pour introduire les changements législatifs appropriés destinés à donner une complète égalité à tous les groupes ethniques du pays.

Nous reconnaissons que l'on ne peut acheter ou instaurer au moyen de lois l'activité ou l'harmonie culturelle. Le rôle du gouvernement sur le plan culturel doit être d'aider à créer l'atmosphère et la base institutionnelle convenable pour permettre à tous les Canadiens de réaliser leurs aspirations culturelles, et les conditions doivent être telles que ces aspirations puissent émaner du peuple, et non de l'État.

● (1520)

Le multiculturalisme est une motion purement canadienne et est représentative de la différence qui a toujours existé entre le creuset américain et la mosaïque canadienne. Cette mosaïque reste probablement le trait caractéristique unique le plus important de notre identité nationale. Dans le creuset, tout le monde est sans racines, comme du bois flottant sur l'océan, sans racines pour s'accrocher au sol même. Ici au Canada, les Anglais, les Français et les autres Canadiens d'origine européenne, les Indiens conservent leur identité et plongent donc leurs racines dans le sol canadien. Ces groupes occupent une place spéciale dans l'accord officieux qui existe entre les gens de diverses origines vivant ensemble, reconnaissant et appréciant leurs différences respectives et respectant ces dernières tout en gardant leur identité propre.

À l'origine, la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ne reconnaissait pas cette réalité canadienne et sous-entendait en fait la suppression discrète des

cultures et des langues non officielles, suscitant ainsi un sentiment qui n'aurait pas favorisé l'unité au pays. L'acceptation et la reconnaissance du fait multiculturel canadien nous fait officiellement prendre conscience de la valeur de l'apport des autres cultures à l'ensemble culturel canadien. Bref, la trame canadienne est faite de beaucoup de groupes, dont chacun a une vie interne riche et cohésive, dont chacun a le désir de communiquer avec les autres, de collaborer avec eux et de les apprécier.

La reconnaissance officielle de cette réalité multiculturelle canadienne est quelque chose de nouveau pour beaucoup de Canadiens. Beaucoup d'entre eux ont accueilli cette reconnaissance avec joie alors que d'autres ont manifesté une certaine appréhension. Certains ont exprimé l'avis qu'une politique officielle de multiculturalisme déprécierait les deux groupes ethniques les plus importants au Canada, les Anglais et les Français, ou les affaiblirait.

Monsieur l'Orateur, je tiens à souligner que ce n'est pas ma façon de voir le multiculturalisme. Le multiculturalisme ajoute tout simplement à la richesse qu'apportent au pays les deux groupes ethniques les plus importants.

Des voix: Bravo!

M. Yewchuk: La société canadienne actuelle s'en trouve ennoblie et enrichie. À ceux qui se sentent menacés, je tiens à dire que le multiculturalisme ne menace personne. Comme je le disais tout à l'heure, la reconnaissance officielle du multiculturalisme a été acceptée dans l'ensemble comme un pas dans la bonne voie. Chez les groupes ethniques dits de langues non officielles, cette politique a été accueillie presque universellement avec joie.

L'annonce par le ministre, il y a quelques jours, de la création d'un conseil consultatif et de la tenue d'une conférence nationale sur le multiculturalisme, de même que les diverses subventions, sont autant de mesures secondaires louables, mais aucune ne réussit tout à fait à créer un sentiment de parfaite égalité entre tous les Canadiens. Monsieur l'Orateur, les groupes ethniques ont de plus en plus l'impression que les mesures prises jusqu'ici sont tout au plus symboliques.

Plusieurs des recommandations du quatrième volume du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme sont restées sans effet et nombre d'initiatives pour permettre à ces groupes de ce sentir mieux intégrés sont encore à venir. Ainsi, on pourrait apporter des changements sur le plan législatif, par exemple. Tout d'abord, il y aurait lieu d'apporter une modification d'ordre constitutionnel qui incorporerait officiellement le multiculturalisme dans la constitution canadienne. Cette initiative, qui ne coûterait rien au contribuable, permettrait à tous les groupes minoritaires de se sentir sur le même pied que les Canadiens et officiellement reconnus comme tels.

Des voix: Bravo!

M. Yewchuk: On pourrait améliorer le bill sur les langues officielles en renforçant l'article 38 sur les droits des groupes ethniques, pour lui donner un sens plus positif. Cet amendement ferait en sorte que la loi sur les langues officielles ne restreindrait ou ne limiterait en aucune façon, ni directement ni indirectement, le statut actuel ou l'épanouissement futur de la langue de quelque groupe minoritaire que ce soit. Il pourrait garantir aux personnes le droit de parler une langue autre que le français et l'anglais et à cette langue, le droit de jouir d'un épanouissement naturel au pays. De plus, la loi sur les langues pourrait être remaniée de manière à prévoir la consultation et l'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue d'aider et d'encourager le développement